



# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 novembre 2022

*Procès-verbal*

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 10 / 11 à 20h05

Votants : 12 / 13 à 20h05

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Katia BEAUJARD, Maire

**BEAUJARD** Katia

**HAFFREINGUE** Bruno

**LESCUYER** Annick

**PASCAL** Didier

**EDARD** Isabelle

**GOURMAND** Joël

**HAZART** Florent

**HUSSON** Joël

**HUBICHE** Maxime

**TOURET** Gilberte

## Excusés :

**JOBART** Pascal pouvoir à HAFFREINGUE Bruno

**ZAKRETA** Stéphanie pouvoir à **BEAUJARD** Katia

## Absents :

**FOUCHAL** Hacène arrivé à 20h05

**SAUVAGE** Sylvie

**CHRETIEN** Gérard

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil Municipal désigne **Mme LESCUYER Annick** pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

## Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2022

Monsieur GOURMAND prend la parole et informe qu'il votera contre ce PV car les propos de Madame le Maire n'ont pas été entièrement restitués concernant le déclaratif de l'abattage des arbres.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 voix contre **ADOpte** le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2022.

## DELIBERATIONS :

### 1/ NOEL DU PERSONNEL

Madame le Maire propose d'augmenter le Noël du personnel de 50 € par agent ce qui le porterait à 150 €, et précise que la commune compte 13 salariés et 3 enfants.

Monsieur GOURMAND, propose quant à lui 120 €, ce qui lui paraît être une augmentation raisonnable.

#### Délibération n°20221171

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 11 voix pour et 1 voix contre (M. GOURMAND) l'octroi de bons cadeaux pour le Noël des salariés de la commune :

- ❖ Bon d'achat de 150 € par salarié de la commune,
- ❖ Bon d'achat d'une valeur de 30 € pour les enfants des agents jusqu'au 15 ans inclus,

et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

### 2/ MEDIATHEQUE : SPRINT CREATIF

#### Délibération n°20221172

Madame EDARD explique que la Bibliothèque Départementale de la Marne propose d'organiser un SPRINT CREATIF pour le projet médiathèque de la commune.

Un SPRINT CREATIF consiste à organiser une journée de réflexion avec une quinzaine de personnes, habitants du village, sur les différents usages d'une médiathèque attendus par la population. Ce SPRINT CREATIF est gratuit et financé par la Bibliothèque Départementale de la Marne et peut être annulé si le projet n'était pas retenu.

Le Conseil municipal, après avoir entendu ces explications, accepte à 11 voix pour et 1 voix contre (M. GOURMAND) cette délibération de principe pour se porter candidat à un SPRINT CREATIF relatif à l'usage de la future médiathèque communale organisé par la Bibliothèque Départementale de la Marne courant 2023.

### **3/ VIDEO PROTECTION :**

#### **Délibération n°20221173 : CONNEXION DU SYSTEME VIA LA FIBRE**

*Arrivée de FOUCHAL Hacène à 20H05*

Madame le Maire rappelle que nous sommes toujours en attente de la réponse de la subvention de la région qui finance à hauteur de 50% plafonné à 20 000 € le projet de vidéo protection en version WIFI.

La fibre étant maintenant déployée sur la commune, il paraissait intéressant d'étudier la possibilité de souscrire à un GFU (groupement fermé d'utilisateur) pour ainsi accorder toutes les caméras à la fibre.

Le devis pour un système de vidéo protection fibré serait de 80 196,87 € HT, à cela s'ajoute des frais de mise en service de 19 550 € HT pour 20 ans soit un total de 99 746,87 € HT, au lieu de 72 985,55 € HT en version WIFI.

La souscription à un GFU augmente le plafond de l'aide régionale à 30 000 € (soit un différentiel de 10 000 € en sus).

Le Conseil municipal, après avoir entendu ces explications, décide à l'unanimité des présents de ne pas retenir la fibre pour la connexion de la vidéo protection mais le WIFI.

#### **Délibération n°20221174 : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Au regard de l'avancée du projet, Madame le Maire propose de délibérer sur le choix de l'entreprise pour le projet de la vidéo protection.

Pour rappel les devis étaient les suivants :

- ENEDIS raccordements pour l'alimentation des 6 sites : 7 987,68 € TTC soit 6 656,40 € HT (1331,28 € TTC soit 1109,40 € HT pour 1 site).

Pour l'installation des caméras de vidéo protection :

- PROCEDO version radio : 71 176,56 € TTC soit 59313,80 € HT
- EQUANS version radio : 79 861,60 € TTC soit 66 551,33 € HT
- IVT version radio : 102 000,00 € TTC soit 85 000,00 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide à 9 voix pour, 2 abstentions (Mme LESCUYER, M. HUBICHE) et 2 voix contre (M. HAFFREINGUE et M. JOBART) de retenir l'entreprise EQUANS et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **4/ CANDIDATURE AU SCHEMA DIRECTEUR POUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE**

#### **Délibération n°20221175**

Monsieur HUBICHE expose

Compte tenu de :

- l'augmentation du parc de véhicules électriques
- la réglementation européenne sur les émissions polluantes
- La demande croissante des usagers de cette nouvelle énergie
- Hermonville est un lieu propice à l'arrêt, placé au cœur du Massif de St Thierry.
- Situé sur la « ROUTE DU CHAMPAGNE », empruntée par un grand nombre de touristes
- Hermonville possède 45 chambres de différents niveaux de prestations ; Airbnb, Chambres d'hôtes, ...
- Deux restaurants situés au cœur du village
- Pour une raison de confort des touristes ou automobilistes de passage
- Plusieurs lieux d'accueil pour y déguster et acheter les productions locales
- Une salle d'exposition artistique permanente
- Un point de départ de randonnée
- D'une église classée qui attire de nombreux visiteurs

Il nous semble judicieux d'équiper la Commune d'Hermonville d'un IRVE.

A ce jour, la commune ne se trouve pas dans le schéma directeur initial proposé par le Grand Reims.

Un nouveau vote pour la poursuite du déploiement est programmé en mars 2023.

Il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération pour demander l'intégration de la commune d'Hermonville au schéma directeur pour le déploiement d'une borne électrique double lors de ce prochain vote.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents la demande d'intégration au schéma directeur pour le déploiement d'une borne électrique de la commune d'Hermonville et mandate Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## 9/ INFORMATIONS DIVERSES

- + 2 DIA : Parcelles cadastrées AB 16 / Y 94 et AE 108
- + Maison 33 rue de Fismes : le bail emphytéotique est en cours de rédaction,
- + A la question de Monsieur GOURMAND lors du précédent conseil : y a-t-il une possibilité d'inclure une mention de plan de reboisement dans le PLU ? La réponse du Grand Reims est que la fourniture d'un plan de reboisement ne peut être exigé (article L130-1 du code de l'urbanisme) et aucune modification ne peut être prise en compte dans la modification simplifiée en cours.  
Monsieur GOURMAND : un service spécifique traite ces dossiers et cela se fait sur Châlons. Une personne peut même se déplacer pour établir un constat. Madame le Maire répond qu'une personne ne se déplace pas de Châlons pour la coupe de 6 arbres morts. La question pourrait s'étudier dans le cas d'une coupe à blanc.
- + 09/12 à 18h30 Noël du personnel le 09/12 à 18h30,
- + 18/12 à 17h00 Noël du village, rendez-vous devant la place de la mairie,
- + Du 29/11/2022 au 06/01/2023 enquête publique sur le plan pluie,
- + La maison de retraite propose d'accueillir 5 personnes isolées pour le réveillon de Noël.

Monsieur HAFFREINGUE pour le point travaux :

- Presbytère : les travaux sont terminés,
- Eglise : un filet «anti-pigeons» sera posé très prochainement,
- Avenue de Champagne : intervention du SIEM pour l'éclairage public,
- Chauffage mairie : l'entreprise a débuté les travaux ce matin,
- Fibre bâtiments communaux (cabinets, maison de la mairie et crèche) : problèmes avec les intervenants et toujours pas de raccordement,
- Terrain de pétanques : malfaçon, une allée va être refaite par l'entreprise.

Madame LESCUYER :

- Manifestation 1 arbre / 1 enfant : 14 naissances et à ce jour 6 retours d'invitations. La cérémonie est prévue samedi 26 novembre à 10h00.

Monsieur GOURMAND :

- Maintenant que l'extension de Réseaux a été faite zone AUX, que se passe-t-il ? Réponse de Madame le Maire le pétitionnaire a été relancé mais n'a toujours pas déposé un nouveau permis.
- Eclairage de nuit, où en est-on ? Madame le Maire répond : le SIEM a étudié la mise en œuvre, mais pour uniformiser l'ensemble c'est très compliqué, les délais estimés sont de 18 mois. Pour réduire ce délai, il a été décidé de commencer aux endroits qui ne posaient pas de problème. C'est pourquoi certaines rues du village pourront être éteintes et d'autres allumées d'ici la fin de l'année. Nous en saurons plus prochainement.
- Concernant la petite rue des Soranges ? Madame le Maire, une pierre et des panneaux ont été installés, mais couverts dans l'attente d'un arrêté.
- Monsieur Gourmand souligne que les panneaux ne sont pas adaptés car une voie sans issue n'interdit pas le passage. Madame le Maire explique que l'objectif étant d'empêcher les voitures et camions à s'engager sur ce chemin rural très étroit qui dégrade le mur de la maison située au début du dit chemin. L'idée étant également de permettre l'accès à chaque propriétaire des parcelles du chemin. Ils devront ressortir en marche arrière et nous avons pu utiliser des panneaux que nous avons en réserve.

*Prochain conseil : le 12/12/2022 à 19H30*

Séance levée à 21H30

La secrétaire de séance,  
LESCUYER Annick

Le Maire  
BEAUJARD Katia